



**Argumentation de l'AIEQ**

**Dossier-R-3552-2004**  
**Plan Global en Efficacité Énergétique (PGEÉ) 2005-2010**  
**Budget 2005**

**Présenté à la Régie de l'Énergie**

**Le 22 mars 2005**

1 Dans la foulée des arguments développés dans notre mémoire, soumis en preuve et explicités  
2 dans nos interventions lors des audiences et du contre-interrogatoire ainsi qu'à l'occasion des  
3 réponses que nous avons formulées aux demandes de renseignements de la Régie et de  
4 Hydro-Québec Distribution, nous désirons maintenant faire valoir les convergences entre nos  
5 recommandations et celles formulées par d'autres intervenants dans le cadre du présent dossier.

6 L'AIEQ, à partir de l'analyse de chaque programme d'économie d'énergie contenue dans le  
7 PGEÉ 2005-2010, est arrivé, dans son évaluation globale, aux conclusions suivantes :

- 8 • Le PGEÉ est sous-tendu par une démarche très structurée où tous les objectifs et les  
9 ressources sont établis à partir d'études de marché et/ou d'hypothèses réalistes.
- 10 • Les programmes accordent une importance de premier plan à l'information et à la  
11 sensibilisation de la clientèle.
- 12 • Les programmes tiennent compte d'un très grand nombre de recommandations spécifiques  
13 notamment des estimations beaucoup plus réalistes des coûts évités et un rehaussement du  
14 niveau d'aide financière en vue d'amoindrir les barrières économique-financières.<sup>1</sup>

15 Ces conclusions sont corroborées notamment par les experts Dunsky, Belliveau et Plunkett  
16 retenus par un regroupement d'intervenants.

17 *«En proposant ces bonifications, Hydro-Québec démontre un effort de bonne foi quant  
18 à sa capacité de répondre positivement aux suggestions de tierces parties et  
19 ultimement à sa volonté d'augmenter son acquisition de ressources en efficacité  
20 énergétique.»*

21 *Au niveau du plan d'ensemble, nous trouvons qu'Hydro-Québec a cherché à quelques  
22 exceptions près à rejoindre la majorité des opportunités disponibles dans la majorité  
23 des marchés».*<sup>2</sup>

24 **Pour l'AIEQ, le nouvel objectif de 3 Twh d'économie d'énergie fixé pour 2010 est réaliste et**  
25 **atteignable.**<sup>3</sup>

26 Le GRAME, dans son mémoire<sup>4</sup>, appuie la mise œuvre de tous les programmes et *«recommande  
27 à la Régie d'approuver globalement le budget 2005 du PGEÉ sous réserve des suggestions et  
28 recommandations du présent mémoire»*

29 La revue des analyses de marché et des stratégies effectué par les experts Dunsky, Belliveau et  
30 Plunkett., et les modifications très à propos de certains éléments des programmes permettraient  
31 d'atteindre des objectifs un peu plus élevés sans pour autant nécessiter des ressources  
32 additionnelles. *Lors de leur témoignage en audience le 16 mars 2005*, ces experts ont estimés que  
33 les objectifs seraient relevés par leurs bonifications mais que les coûts des programmes ne  
34 seraient relevés que de 3 à 4 % soit à l'intérieur de la contingence de 10 % prévu au budget 2005  
35 et des projections de plus long terme.

---

<sup>1</sup> R-3552-2004 AIEQ 2, page 3

<sup>2</sup> R-3552-2004 Rapport d'expertise : Getting Results : Review of Hydro-Québec's proposed 2005-2010 Energy Efficiency Plan , Dunsky, Belliveau , Plunkett , 16 février 2005 , page 3

<sup>3</sup> R-3552-2004 AIEQ 2, page 3

<sup>4</sup> R-3552-2004 GRAME-2, Document 1 pages 2 à 4

1 **Le programme d'investissements est, pour l'AIEQ, pleinement justifié.** Le test du Coût Total  
2 en Ressource (CTR) et du Client Participant (TP) démontre une marge de rentabilité très  
3 confortable comme nous le démontrions en réponse à une demande de renseignement de la  
4 Régie.<sup>5</sup> L'AIEQ considère le niveau de risque attaché à ce programme d'investissement tout à fait  
5 adéquat.

6 C'est donc en concordance avec les conclusions et recommandations de plusieurs  
7 intervenants que l'AIEQ recommande respectueusement à la Régie d'accepter le  
8 programme d'investissement proposé par le Distributeur comme encadrement financier  
9 au PGEÉ 2005-2010 et d'accepter le budget de 119 millions de dollars requis pour 2005.

10 L'atteinte des objectifs d'économie d'énergie fixés pour 2004 à l'intérieur du budget autorisé,  
11 *résultats dévoilés en audiences par le Distributeur*, ne peut que venir appuyer notre  
12 recommandation.

13 L'AIEQ considère le programme de DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE PERSONNALISÉ au  
14 secteur résidentiel comme un programme de sensibilisation et d'information de masse destiné à  
15 stimuler l'intérêt des économies d'énergie de cette clientèle.

16 Ceci est également la perception de SE/AQALPA/CETAF :

17 *«Ce programme est avant tout un programme massif de sensibilisation et d'éducation de*  
18 *la clientèle résidentielle»<sup>6</sup>*

19 Les experts Dunsky, Belliveau, Plunkett abondent dans le même sens.

20 *«One of the key barriers to energy efficiency faced by residential customers is the lack*  
21 *of information. .... Energy Audits are a key tool in the portfolio of options for*  
22 *addressing these information-related barriers. »<sup>7</sup>*

23 Les économies d'énergie dérivées de ce programme sont à notre avis difficilement vérifiables et  
24 surtout ont un haut degré d'effritement.

25 C'est ce que confirme dans son analyse le SE/AQALPA/CETAF :

26 *«Pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie associées à ce programme, HQD*  
27 *devrait s'assurer que ses efforts de commercialisation portent non seulement sur le*  
28 *fait de remplir un questionnaire mais aussi :*

29 *-la réalisation des mesures proposées*

30 *-le maintien de ces mesures par la suite afin d'éviter l'effritement des gains.»<sup>8</sup>*

31 Dans la revue des résultats de 2004, le Distributeur lors de son témoignage en audience le 15  
32 mars 2005 escompte un gain de 11 Gwh suite à ces audits mais admet du même coup que ce  
33 résultat n'a pas fait l'objet de validation et est difficilement vérifiable.

---

<sup>5</sup> R-3552-2004 AIEQ 3

<sup>6</sup> R-3552-2004 Rapport d'expertise, J »Fontaine, le 21 février 2005, page 14

<sup>7</sup> R 3552-2004 Rapport d'expertise Dunsky, Belliveau, Plunkett page 22

<sup>8</sup> R-3552-2004 Rapport d'expertise J. Fontaine 21 février 2005 page 17

1 **Pour l'AIEQ, le programme de Diagnostic énergétique personnalisé au Résidentiel ne**  
2 **devrait pas être destiné à obtenir des résultats mais en plus de la sensibilisation qu'il permet**  
3 **il devrait servir de bassin de données pour des actions ciblées.** Dans notre mémoire<sup>9</sup> nous  
4 proposons que les informations précieuses recueillies par les 326 000 premiers diagnostics soient  
5 utilisées pour cibler les ménages qui présentent de forts gains d'économie d'énergie et d'effectuer  
6 une action commerciale très personnalisée auprès de ce segment de marché à travers le  
7 programme «d'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE ÉNERGUIDE» et ce, pour induire le plus fort  
8 taux de réalisation possible.

9 Nous rejoignons, en cela, les conclusions des experts Dunsky, Belliveau, Plunkett :

10 *«Experience has shown that ON SITE HOME VISITS generate greater per customer*  
11 *energy savings than QUESTIONNAIRE\_BASED AUDITS. .... We believe this*  
12 *approach could be used to target the «LARGE RESIDENTIAL CUSTOMER*  
13 *SEGMENT.»<sup>10</sup>*

14 Pour l'AIEQ, le programme d'INSPECTION ÉNERGÉTIQUE ÉNERGUIDE, qui repose sur des  
15 inspections effectuées sur place par des spécialistes, est le programme clé qui devrait permettre de  
16 réaliser la plus grande partie du potentiel d'économie d'énergie au résidentiel. C'est pourquoi  
17 **l'AIEQ recommande respectueusement à la Régie que le Distributeur cible avec plus**  
18 **d'intensité ce programme.**<sup>11</sup>

19 Les experts Dunsky, Belliveau et Plunkette, posent pour ce programme le même diagnostic :

20 *«Energuide for homes:*  
21 *The stock of existing homes offers considerable energy savings opportunities.*  
22 *We strongly support Hydro-Québec's approach to this program (Inspection sur le*  
23 *site). Experience in North America with mass market weatherization (nos soulignés)*  
24 *retrofit programs has proven difficult and most efforts have been less comprehensive*  
25 *in their approach. Market penetration has been less than 1% per annum with*  
26 *exceptions of programs targeted at high-use customers.»*

27 Afin d'accroître la portée de ce programme, l'AIEQ est d'avis qu'il faut au préalable lever la  
28 barrière économique que constitue le tarif de \$150 pour une inspection de type A et plus pour  
29 d'autres types de résidences.<sup>12</sup>

30 **L'AIEQ recommande respectueusement à la Régie que le Distributeur augmente le support**  
31 **financier pour la partie inspection de ce programme afin de ramener le tarif exigé pour**  
32 **cette inspection à \$50.** Cette contribution additionnelle pourrait être fixée pour une courte  
33 période afin de confirmer la validité de cette avenue. L'AIEQ suggère dans son mémoire une  
34 période test de 18 mois.

35 L'AIEQ n'est pas le seul intervenant à arriver à cette recommandation

36 L'Union des Consommateurs trouve également que la tarification des inspections de type A est  
37 prohibitive et «constitue une importante barrière à l'amélioration de l'efficacité énergétique des  
38 maisons».<sup>13</sup>

---

<sup>9</sup> R-3552-2004 AIEQ 1 page 4

<sup>10</sup> R-3552-2004 Rapport d'expertise Dunsky, Belliveau, Plunkett Page 24

<sup>11</sup> R-3552-2004 AIEQ 2 page 7

<sup>12</sup> R-3552-2004 AIEQ 2 page 7

1 Les experts Dunsky, Belliveau et Plunkett, abondent dans le même sens :

2 *«First costs tend to hinder participation in the first place especially when potential*  
3 *savings are unknown.*

4 *Buying down the cost of the first audit to an affordable \$50 level would not be very*  
5 *costly*

6 *For this reason, we recommend that Hydro-Québec and the AEE launch a limited*  
7 *pilot project in which audits are provided at a reduced \$50 rate. This pilot should be*  
8 *on a limited scale and implemented in 2005. »<sup>14</sup>*

9 En dernier lieu **l'AIEQ recommande respectueusement à la Régie que le Distributeur**  
10 **remplace l'appui financier prévu dans le PGEÉ 2005-2010 pour promouvoir l'amélioration**  
11 **de l'efficacité énergétique des feux de circulation par un programme de financement** qui  
12 viendrait écartier les barrières d'ordre budgétaires ou autre qui prévalent dans le secteur municipal  
13 et que l'UMQ met en relief dans son mémoire :

14 *«Le processus décisionnel municipal implique des délais et un décalage entre l'étape*  
15 *de conception, de l'autorisation et de la réalisation.*

16 *Un très grand nombre de municipalités n'ont pas une ou des ressources dédiées à la*  
17 *gestion de l'énergie et de l'efficacité énergétique.*

18 *(Il est nécessaire)...de promouvoir la création à l'intérieur d'une municipalité d'un*  
19 *fonds dédié à l'efficacité énergétique qui serait renouvelé à même les économies*  
20 *d'énergie annuelles pour permettre le financement des projets en économie*  
21 *d'énergie.»<sup>15</sup>*

22 Non seulement cette opération est rentable pour les municipalités et n'impliquerait pour les  
23 institutions financières qui seraient appelées à assurer ce financement aucun risque de mauvaises  
24 créances comme on s'attendrait à avoir dans un financement de la plupart des autres programmes  
25 d'économie d'énergie. Ce risque est inexistant en raison de la façon très particulière que cette  
26 charge est facturée comme nous le faisons valoir en réponse à une demande de renseignements  
27 du Distributeur.<sup>16</sup>

28 *Le Distributeur en cours d'audiences le 15 mars 2005* indiquait que suite à des rencontres  
29 récentes il avait l'assurance que les municipalités installeraient systématiquement des diodes  
30 efficaces lors de la fin de la vie utile des ampoules existantes.

31 Si donc ces intentions ne se traduisaient pas à court terme dans des engagements fermes comme  
32 cela a été le cas au cours des deux dernières années , L'AIEQ recommande respectueusement à la  
33 Régie que le Distributeur introduise , à titre de facilitateur, un programme de financement de cette  
34 initiative.

---

<sup>13</sup> R-3552-2004 Mémoire de l'Union des Consommateurs page 7

<sup>14</sup> R-3552-2004 Rapport d'expertise, Dunsky, Belliveau, Plunkett pages 50 et 51.

<sup>15</sup> R-3552-2004 Mémoire UMQ-1, Document 1 pages 9, 10 et 11

<sup>16</sup> R-3552-2004 AIEQ 4

1 **Frais encourus**

2 L'AIEQ considère de la première importance que Hydro-Québec Distribution se dote d'un Plan  
3 Global en Efficacité Énergétique performant, capable d'induire le plus rapidement et le plus  
4 économiquement possible une utilisation judicieuse et rentable de l'électricité.

5 C'est donc avec tout le sérieux voulu et en faisant appel à la connaissance profonde du secteur  
6 énergétique et électrique ainsi qu'à l'expérience et l'expertise que nous détenons dans ce domaine  
7 que l'AIEQ a préparé son mémoire et soumis à la Régie ses recommandations relatives au PGEE  
8 2005-2010.

9 Tout au long de ce processus, nous nous sommes souciés de prioriser nos interventions dans nos  
10 champs de compétences et d'aller à l'essentiel et ainsi limiter les frais.

11 L'AIEQ soumet respectueusement à la Régie que sa participation au présent dossier représente  
12 une contribution utile à la décision de la Régie. Par conséquent, nous demandons le  
13 remboursement des frais raisonnables encourus dans le cadre de notre participation active au  
14 présent dossier.